

DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

Document à retourner à votre IEN **pour le 31 mars 2018 au plus tard** (en fournissant les pièces justificatives)

Je soussigné(e) : NOM : PRENOM :

Instituteur Professeur des écoles *(cocher la case correspondante)*

⚠ Affectation à la rentrée scolaire 2018 (si vous ne connaissez pas votre affectation pour la rentrée 2018, merci de ne rien indiquer) :

Fonction occupée (adjoint, directeur, remplaçant...) :

sollicite, au titre de l'année scolaire 2018-2019, l'autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiel, et m'engage à n'exercer aucune autre activité rémunérée (dans le cadre de la législation sur les cumuls) sans autorisation préalable de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

☞ Précisez s'il s'agit : d'une première demande d'un renouvellement
 si vous exercez à temps partiel en 2017-2018, précisez la quotité d'exercice : de droit sur autorisation

- **MODALITE SOUHAITEE :** cadre hebdomadaire
- cadre annualisé : O avec alternance période travaillée/période non travaillée
 (précisez la période travaillée souhaitée : celle-ci sera appréciée en fonction des
 nécessités du service) :

Début d'année scolaire Fin d'année scolaire
- O avec répartition des journées supplémentaires (80%)

● **ORGANISATION DU TEMPS DE SERVICE :**

- a) Quotité souhaitée (*) : 50% ou variation autour du 50%
- variation autour du 75%
 variation autour du 80%

b) Emploi du temps souhaité (cochez les journées que vous souhaiteriez voir libérées) :

⚠ Un temps partiel libère **au minimum une journée et au maximum deux journées (organisation temps scolaire : 4 jours) ou deux journées et un mercredi ou un samedi sur deux (organisation temps scolaire : 4.5 jours).**

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

(*)Les quotités proposées correspondent aux horaires les plus répandus dans les écoles.

● **MOTIF DE LA DEMANDE :**

.....

.....

.....

.....

● **SURCOTISATION :**

Le temps partiel peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation.

Je demande à surcotiser et reconnais m'être informé(e), auprès de ma gestionnaire, sur les conséquences financières et le caractère irrévocable qui en découleront.

Je ne demande pas à surcotiser.

Date et signature de l'enseignant :

Avis de l'IEN : Favorable Défavorable

à la quotité suivante :

Motif :

Emploi du temps arrêté par l'IEN (cochez les journées réellement libérées par l'enseignant).

Un temps partiel libère au minimum **une journée** et au maximum **deux journées** (organisation temps scolaire : 4 jours) ou **deux journées et un mercredi ou un samedi sur deux** (organisation temps scolaire : 4.5 jours).

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Nombre de mercredis ou samedis travaillés :/4

 **La rémunération étant calculée sur la base des indications portées dans cet emploi du temps, toute modification ultérieure devra être signalée à la division des personnels enseignants.**

Date et signature :

Avis de la DASEN Favorable Défavorable

à la quotité suivante :

Motif :

Date et signature :